



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 03/08/2021

MISE EN PLACE DU FONDS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA PRESSE

Le ministère de la Culture annonce la mise en place du fonds pour la transition écologique de la presse, dispositif qui s'inscrit dans le cadre du plan de filière « presse », présenté par le Président de la République le 27 août 2020.

Doté de 8 M€ par an en 2021 et en 2022, ce fonds, financé par les crédits du plan de relance, doit permettre au secteur de la presse de s'engager encore davantage dans sa transition écologique par la recherche et l'innovation.

Ce dispositif a vocation à financer des projets de recherche et développement, destinés à réduire l'empreinte carbone du secteur.

Il s'adresse à l'ensemble des acteurs de la presse, papier comme numérique.

L'appel à projets visant à sélectionner les dossiers qui bénéficieront d'un financement au titre de ce fonds en 2021 est désormais en ligne à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Fonds-pour-la-transition-ecologique-de-la-presse>

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1^{er} octobre 2021.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr